



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Albi le 23 juin 2020

DÉMARCHAGES TÉLÉPHONIQUES À DOMICILE ATTENTION AUX ARNAQUES !

La DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) du Tarn appelle les consommateurs à la plus grande vigilance à la suite d'un démarchage téléphonique à domicile. En particulier lorsqu'ils sont invités à se rendre dans un magasin, ou autre lieu de vente, pour retirer un cadeau et participer à une loterie.

Ce type de procédé est le mode opératoire privilégié par des sociétés de vente, notamment de vaisselle et arts de la table, d'ameublement, de lingerie.

Leurs méthodes de vente se caractérisent par des pratiques commerciales trompeuses et parfois agressives :

- les cadeaux remis ne correspondent pas aux produits annoncés et se révèlent de très faible valeur,
- le prix des produits exposés sont gonflés artificiellement permettant aux vendeurs d'accorder aux consommateurs des remises purement illusoire, en leur faisant croire qu'ils font une très bonne affaire,
- les gains annoncés dans le cadre de la loterie se transforment en bon de réduction ou d'achat à valoir le jour-même sur les articles proposés à la vente,
- les vendeurs exercent une pression constante lors de la négociation commerciale pour inciter les consommateurs à l'achat et font parfois usage d'arguments trompeurs.

Tous les moyens sont mis en œuvre, y compris une convivialité feinte pour que les clients potentiels ne quittent pas les lieux sans avoir signé un bon de commande, voire une offre préalable de financement à crédit. Les acheteurs sont incités à accepter une livraison des produits le jour-même ou le lendemain et ils leur est sciemment proposés l'enlèvement du matériel remplacé afin que le client ne dispose plus de son bien en cas de renonciation.

Depuis la loi consommation du 14 mars 2014, le contrat conclu suite à un démarchage à domicile ou hors établissement a fait l'objet d'une profonde réforme visant à mieux informer le consommateur de ses droits, en particulier de rétractation.

Des fiches pratiques d'information en matière de consommation sont disponibles sur le site internet de la DGCCRF : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques-de-la-concurrence-et-de-la-consom>

Tout consommateur s'estimant victime de telles pratiques peut également prendre contact avec la DDCSPP :
18 avenue Maréchal Joffre 81013 ALBI Cedex 9 / Tél: 05 81 27 53 06 / Courriel : ddcspp.ccrf@tarn.gouv.fr

Contact presse :

Eugenie DURAND 05 63 45 62 34/06 18 28 61 33

Noé CAPITANT 05 63 45 60 87

Astreintes communication (après 18h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr